

Règlement intérieur 2026-2027**Le projet éducatif du Pôle Enfance et Jeunesse**

Dans le cadre de la Politique jeunesse de la Ville de Bordeaux, le Pôle Enfance et Jeunesse du Tauzin a pour mission d'organiser l'accueil des jeunes sur le quartier. La mise en place des différents espaces d'accueil répond à une réflexion préalable, dont voici les objectifs généraux :

- Proposer une offre d'accueil complète et complémentaire.
- Engager l'action dans l'éveil et la découverte.
- Organiser un dispositif qui rassemble autour de l'enfant.

Les projets pédagogiques de nos accueils sont à la disposition des familles sur notre site internet

Le fonctionnement des accueils est assuré par un ou une directrice diplômée et des équipes d'animation qualifiées conformément aux normes et aux taux d'encadrement du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Le responsable de l'accueil est le garant de l'organisation pratique et du bon déroulement des activités. Les enfants présents sont placés sous la responsabilité et l'autorité du responsable et des animateurs qui s'engagent à veiller à leur sécurité physique et morale.

Nos accueils

Sites	Accueil périscolaire Matin 7h30 - 8h30	Pause méridienne 11h30 -13h30 (inscription auprès des écoles)	Accueil périscolaire Soir 16h30 -18h30	Mercredi Centre d'accueil et de loisirs 7h30 -18h30	Vacances scolaires (sous réserve de travaux dans les écoles (CAL) 8h00 - 18h30
Maternelle La Béchade		X	X	X	X
Elémentaire Albert Thomas	X	X	X	X	Louis Loucheur (ou Albert Thomas en cas de travaux)
Elémentaire Louis Loucheur	X	X	X	X	
Club ado (Au Tauzin)					X

Les horaires des accueils : en journée ou demi-journée sans repas (en fonction du nombre de place dédiée)

Les mercredis scolaires : entre **7h30** et **9h30** pour les journées et demi-journées matin ou entre **13h00** et **13h30** pour les demi-journées après-midi. Vous pourrez venir chercher votre/vos enfant(s) entre **12h** et **12h30** (1/2 journées matin), ou à partir de **17h00** (sauf sorties, retour 17h30 / 18h00) et jusqu'à **18h30**.

Les jours de vacances : entre **8h00** et **9h30** et à **partir de 17h00** (sauf sorties, retour 17h30 / 18h00) et jusqu'à **18h30**. Il n'y a pas de demi-journées lors des vacances.

Le club ado a un fonctionnement spécifique, avec des horaires qui peuvent s'adapter et des modalités de réservation propre.

Des passerelles entre nos accueils et certaines activités sportives ou culturelles existent (école multisport, théâtre, tennis, danse...), ces activités sont soumises à une inscription indépendante (places limitées) et à une cotisation en plus des journées CAL ou APS. L'organisation des passerelles est à vérifier auprès du secrétariat.

L'aide aux devoirs : une aide aux devoirs peut être proposée lors des accueils du soir, ces séances sont assurées par des bénévoles de l'association. De ce fait, le nombre de place est limité et des priorités sont données en lien avec les directrices des écoles.



LeTauzin
Maison de Quartier - Centre Social

50, rue du Tauzin 33000 Bordeaux

Tel : 05 56 99 55 10

Mail : contact@letauzin.com

Site : www.letauzin.com

Règlement intérieur 2026-2027

1/ Modalités d'inscriptions :

Dans la limite des places disponibles et du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, des critères de priorisation sont pris en compte pour l'attribution des places, les critères sont communs à toutes les associations gestionnaires des CAL de la ville de Bordeaux. **Les critères de priorisations sont les suivants :**

Le lieu de résidence de la famille à Bordeaux

Le quartier d'habitation et le lieu de scolarisation (dans la zone bordelaise de l'association)

La situation de la famille, notamment soutien de l'activité du ou des parents (justificatifs à fournir), soutien de la parentalité, favoriser l'accueil des fratries.

Les situations d'urgence.

L'accueil d'un enfant ayant des besoins spécifiques doit faire l'objet d'un entretien préalable avec l'équipe de direction, afin d'analyser les besoins, en fonction des recommandations médicales, et des moyens humains dont disposent la structure.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet du Tauzin ou en format papier à l'accueil du Tauzin. Il est à remettre ou à envoyer par mail avec les pièces justificatives pendant **la campagne d'inscription du 11 mai au 12 juin 2026**. Les demandes d'inscriptions arrivant après ce délai seront traitées à partir du 17 Août et au fur et à mesure des arrivées dans la limite des places restantes. Les demandes en cours d'année scolaire seront étudiées par la commission pôle enfance.

Après validation de votre inscription, l'adhésion à l'association est obligatoire et non remboursable (26€ pour le premier enfant, 20€80 pour le deuxième enfant ou 55€ pour le troisième ou pour la famille). Les frais d'adhésions seront facturés sur votre première facture de la saison.

Une fois l'inscription enregistrée par nos soins, un accès au portail famille (portail-defi.net) est alors créé avec un identifiant et un mot de passe par dossier.

Ce portail sert à réserver et annuler les journées d'accueil de loisirs et à payer en ligne. L'inscription pour les accueils périscolaire du matin et du soir est automatique. Pour les journées d'accueil de loisirs mercredis et vacances, il est obligatoire de réserver les journées.

2/Les modalités de réservation des journées CAL :

L'accueil de loisirs des mercredis :

Les réservations se font le 1^{er} du mois pour le mois suivant, via le portail famille. *Par exemple, réservation le 1^{er} août pour les mercredis de septembre.* Des réservations à la demi-journée sans repas sont possibles dans la limite des places dédiées.

Les réservations à la journée seront prioritaires.

Pour les familles n'ayant pas accès au portail les réservations pourront se faire exceptionnellement par téléphone ou mail, jusqu'au vendredi qui précède le mercredi souhaité dans la limite des places disponibles.

Il est également possible de vous proposer un accueil sur un autre site entre l'école Loucheur et Albert Thomas selon les activités pratiquées ou sur demande des familles. Toujours selon les places disponibles. Attention, cela ne concerne que les élémentaires (du CP au CM2). **En cas de réservation trop nombreuses, une liste d'attente est créée.**

Afin d'organiser les équipes d'animation et les commandes de repas, les annulations pourront se faire jusqu'au lundi de la semaine précédant le mercredi réservé. *Par exemple, l'annulation de la réservation du mercredi 9 septembre devra se faire au plus tard le lundi 31 août.*

La réservation des journées de CAL pour les vacances se fera suivant le calendrier ci-dessous via le portail famille. Pour les familles n'ayant pas accès au portail les réservations pourront se faire exceptionnellement par téléphone ou mail. Les

Règlement intérieur 2026-2027

inscriptions se font à la journée. Les semaines de vacances étant construite selon un cycle d'activité, de découverte...
Les réservations à la semaine sont prioritaires. Sinon, un minimum de 3 jours par semaine est exigé.
Pendant les grandes vacances, vous pouvez réserver au maximum 5 semaines.

Année scolaire 2026-2027 (sous réserve de modification)

Périodes	Dates des vacances scolaires	Ouverture de la réservation à partir du	Date limite d'annulation (environ 3 semaines avant le début des vacances)
Vacances de la Toussaint	19 octobre au 30 octobre	1 ^{er} septembre	27 septembre
Vacances de Noël	21 décembre au 03 janvier	1 ^{er} novembre	29 novembre
Vacances d'Hiver	08 février au 19 février	1 ^{er} janvier	17 janvier
Vacances de Printemps	05 avril au 17 avril	1 ^{er} mars	14 mars
Vacances d'été par mois	05 juillet au 1 ^{er} août	5 mai	13 juin
Vacances d'été par mois	02 août, la date de fin des vacances n'est pas fixée au jour de l'édition.	5 mai	11 juillet

3/ Tarification, facturation et règlement

Tarification :

Les tarifs d'accueil sont ceux défini par la ville de Bordeaux, ils se calculent en fonction du quotient familial, à partir de la présentation de la facture de restauration scolaire, ou si votre enfant ne fréquente pas la cantine, de votre dernier avis d'imposition. Le tarif ainsi calculé au moment de l'inscription s'applique du 01^{er} septembre au 31 août.

Facturation :

Facturation mensuelle après service.

Les CAL (mercredis et vacances) sont facturés à la journée ou à la demi-journée sans repas.

Les APS (matin et soir après l'école) sont facturées soit à la présence soit au forfait.

A la présence : facturées à la demi-heure de présence, toute demi-heure entamée est dû

Au forfait : 1h le matin et/ou 1h, 1h30 ou 2h le soir. Concerne les enfants présents sur 4 jours par semaine (possibilité d'échelonnement)

Règlement des factures : Les modes de règlements acceptés sont les suivants : par Carte Bleue, uniquement sur le portail famille via Hello Asso, ou par chèque, espèces, CESU, ANCV auprès du secrétariat du Tauzin.

En cas de difficulté, les familles ne doivent pas hésiter à informer le secrétariat, elles peuvent aussi se mettre en contact avec la conseillère en économie sociale familiale qui pourra les accompagner (cesf@letauzin.com)

L'association se réserve le droit de suspendre l'accueil de l'enfant en cas de non-paiement et ce jusqu'à régularisation.

Annulation, absence et retard :

Absence : En cas d'absence les mercredis ou lors des vacances, les parents doivent prévenir le secrétariat. Toutes les absences non-justifiées seront facturées. En cas de maladie, un certificat médical sera communiqué au secrétariat au plus tard 5 jours après la date d'absence.



LeTauzin
Maison de Quartier - Centre Social

50, rue du Tauzin 33000 Bordeaux

Tel : 05 56 99 55 10

Mail : contact@letauzin.com

Site : www.letauzin.com

Règlement intérieur 2026-2027

En cas de 3 absences non communiquées et sans justificatifs, le Tauzin se réserve le droit d'annuler les réservations en faveur d'une famille sur liste d'attente.

Annulation : Les annulations hors délais décrites plus haut seront facturées.

Retard : Les accueils ferment à 18h30, en cas de retard exceptionnel il est nécessaire d'avertir le secrétariat et/ou les responsables de sites. Les retards occasionnent des heures supplémentaires pour les animateurs, cela empiète aussi sur leur vie privée.

Aussi, le Tauzin se réserve le droit d'exclure temporairement une famille des temps d'accueils en cas de retards répétés.

Sécurité, responsabilités et règles de vie :

Les dossiers d'inscriptions doivent être mis à jour en cas de changement de coordonnées ou tout nouvel élément. La mise à jour peut se faire directement sur le portail famille ou auprès du secrétariat.

Sécurité : Aucun enfant ne peut quitter seul un accueil sauf mention dans le dossier d'inscription ou autorisation écrite et signée de ses parents.

Les enfants seront confiés aux seules personnes inscrites sur le dossier d'inscription. Si pour des raisons indépendantes de votre volonté, vous ou la personne nommée, ne peut venir chercher votre/vos enfant(s), nous vous demandons d'en prévenir le secrétariat du Tauzin et de faire parvenir une autorisation écrite, datée et signée, qui sera remise au responsable de site. Ce dernier se réserve le droit de demander une pièce d'identité à la personne venant chercher votre/vos enfant(s).

Santé : Il n'est pas souhaitable qu'un enfant malade soit admis, aucun médicament ne sera administré même avec une ordonnance sauf PAI.

Les activités proposées dans nos accueils de loisirs nécessitent que les enfants s'hydratent tout au long de la journée et se nourrissent lors du repas du midi et du goûter.

Restauration et goûter :

Pour l'accueil périscolaire du soir le goûter est fourni par la famille.

Pour les mercredis et les vacances, Le Tauzin prend en charge le repas du midi ainsi que le goûter. Exceptionnellement, lors de sorties en bus les familles pourront être amenées à fournir le pique-nique.

Responsabilité : L'association décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange, de vol ou de détériorations de vêtements ou autres objets de toute nature.

Règle de vie : Tout enfant inscrit aux activités de loisirs doit se conformer aux consignes de sécurité, au respect de l'autre et du matériel. Les parents se doivent aussi de respecter ce cadre. Toute faute jugée grave par l'équipe de direction peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant concerné.

Savoir-vivre :

Le nombre de places de nos accueils étant limités, des listes d'attentes peuvent être mises en place. Nous comptons donc sur la coopération de l'ensemble des familles pour nous tenir informé des absences la veille ou le jour même. Les comportements agressifs, les mots déplacés, injurieux ou sarcastiques que ce soit à l'encontre de nos équipes d'animations ou de notre accueil-secretariat ne seront pas tolérés. La direction se réserve le droit de suspendre ou exclure, dans les cas les plus graves, votre famille du Tauzin.

Acceptation du règlement :

En inscrivant leurs enfants sur l'un des accueils, les parents acceptent le présent règlement.

Le TAUZIN